

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 562 portant classement des logements administratifs.

n° 562

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1940

Numéro JO
n° 523 du 30/06/1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 mai 1937 portant réglementation du logement et de l'ameublement des colonies

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 17 juin 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Le tableau annexé à l'arrêté n° 569 du 3 juin 1959 portant classement par catégorie et par classe des immeubles loués par la colonie aux fonctionnaires de l'administration locale est complété comme suit : Art.2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert DESCHAMPS.